



MUNICIPALITÉ DE
Mansfield-et-Pontefract

300, RUE PRINCIPALE
MANSFIELD (QUÉBEC)
J0X 1R0

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Pontiac
Municipalité de Mansfield-et-Pontefract

AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 2017-004
modifiant le règlement 198-2004 relatif au zonage**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 5 avril 2017, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 2017-004 intitulé « *Règlement numéro 2017-004 modifiant le règlement de zonage numéro 198-2004 de façon à permettre de gérer les temps d'usage pour les poêles extérieurs à combustion lentes déjà en usage dans les zones non permises et de gérer les permissions d'installation de poêles extérieurs à combustion lentes par la municipalité* ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 juin 2017, à 19:00h, à l'Hotel de Ville. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2017-004 et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement numéro 2017-004 peut être consulté au bureau municipal, situé au 300, rue Principale, Mansfield de 8h à 12h et de 13h à 16h, du lundi au jeudi.
4. Le projet de règlement numéro 2017-004 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Les dispositions du projet de règlement numéro 2017-004 concernent les zones 1 RC, 2I, 3I, 4CM, 5CM, 10RC, 11RM, 12CM, 13R, 14RM, 15RM, 16CM, 17I, 18RC, 19RC, 45RC, 46AG, 52RC, 53RC, 57AG, 58RCET 60RC.

Donné à Mansfield, ce 29 mai 2017.

Eric Rochon

Eric Rochon
Directeur général et Secrétaire-trésorier